

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2018

ADAPTATION AU DROIT DE L'UE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ - (N° 530)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL43 (Rect)

présenté par
M. Euzet, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« le »,

les mots :

« décision du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, la désignation par le ministre devant revêtir une forme juridique.